Conforme au règlement 1907/2006/CE (REACH) et à l'annexe II du règlement 2015/830. - France

Date d'édition/ Date de : 24.07.2019

révision

Date de la précédente édition : 02.02.2017

Version : 7.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOxCare Ammoniac en solution 24,5%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NOxCare Ammoniac en solution 24,5%

Numéro dans l'index : 007-001-01-2 **Numéro CE** : 215-647-6

Numéro d'enregistrement : 01-2119488876-14-0015

REACH

Numéro CAS: 1336-21-6Code du produit: PA00L1Type de produit: liquideFormule chimique: NH4OH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Remarques : La fiche de données de sécurité et tout scénario

d'exposition potentiellement annexé sont réalisés conformément au règlement REACH et ne reflètent en aucun cas les normes de spécification, de pureté ou de qualité pouvant être requises pour des applications et utilisations spécifiques du produit identifié sous la rubrique

1.1.

Utilisations identifiées

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).

Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.

Utilisation industrielle comme intermédiaire.

Utilisation industrielle pour la réduction des gaz NOx et SOx.

Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.

Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.

Utilisation industrielle en tant que produit chimique/nutriment.

Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article.

N' atteint pas la surface.

Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:1/45

Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.

Utilisation professionnelle dans la formulation de mélanges.

Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.

Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.

Utilisation professionnelle de produit chimique en laboratoire/recherche.

Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur.

Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N' atteint pas la surface.

Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.

Utilisation professionnelle en tant qu'agent photochimique.

Utilisation dans les agents de nettoyage destinés aux consommateurs/particuliers.

Utilisations non recommandées	: Autre industrie non spécifiée
Raison	: Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Yara France - Industrial

Adresse

Rue : Immeuble Opus 12

77, esplanade du Général de Gaulle

CS 90047

Code postal : 92914

Ville : Paris La Defense Cedex

Pays : France

Numéro de téléphone : +33 1 55 69 96 00 N° de fax : +33 1 55 69 98 00 Adresse email de la personne : reach.france@yara.com

responsable pour cette FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : $+33 \cdot 145 \cdot 42 \cdot 59 \cdot 59 = n^{\circ}$ d'urgence ORFILA (INRS) / +33

800 628 628 = n° d'urgence Yara France

Heures ouvrables : 24h/24h

Fournisseur

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures

: +33 (0)800 628 628 (24h/24h)

d'ouverture)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Skin Corr. 1, H314

Eye Dam. 1, H318

Date d'édition : 24.07.2019 Page:2/45

STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention: P280 Porter des gants de protection et un

P260-b

équipement de protection des yeux. Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.

Intervention : P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime

en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P304 EN CAS D'INHALATION:

P340 Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux):

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau.

Règlement UE (CE) n°
1907/2006 (REACH) Annexe
XVII - Restrictions applicables
à la fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation de
certaines substances et
préparations dangereuses et
de certains articles dangereux

Applicable, Tableau 3.

Exigences d'emballages spéciaux

Date d'édition : 24.07.2019 Page: 3/45

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants Avertissement tactile de danger Non applicable.

Non applicable.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006,

: Non.

Annexe XIII

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Non.

Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification Aucun.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Le gaz ammoniac peut former des mélanges explosifs avec l'air dans les récipients fermés contenant de l'ammoniac en solution. Avant de commencer un travail par point chaud, vidanger les récipients et les nettoyer à fond avant de commencer ce travail.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Substance mono-constituant

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
Ammoniac%	RRN: 01-2119488876- 14 CE:	>= 20 - < 25	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400	[A]
	215-647-6 CAS: 1336-21-6 Index: 007-001-01-2		Aquatic Chronic 2, H411	

Type

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:4/45

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau

courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin

immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées

sans tarder par un médecin.

Inhalation : Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard. En

cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si respirer est

difficile, donner de l'oxygène.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau

pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et

les chaussures contaminés. Consulter un médecin

immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées

sans tarder par un médecin.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce

produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités

d'eau.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection

respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les

vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre

ce qui suit: douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre

ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre

ce qui suit:

douleur ou irritation

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Date d'édition : 24.07.2019 Page: 5/45

Note au médecin traitant

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Non identifié.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes d'azote

Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Date d'édition : 24.07.2019 Page:6/45

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:7/45

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Recommandations

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:8/45

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Remarque

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :

Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)

Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)

Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)

Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/compos ant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
Ammoniac%	DNEL	Court terme Voie cutanée	6,8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	47,6 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	47,6 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	36 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6,8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14 mg/m³	Opérateurs	Local

PNEC

Nom du produit/composant	Туре	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Ammoniac%	PNEC	Eau douce	0,0011 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0,0011 mg/l	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Date d'édition : 24.07.2019 Page:9/45

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Recommandé: Lunettes étanches bien ajustées, CEN: EN166.

Protection de la peau Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.

> 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc butyle, Viton®

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus. Recommandé Vêtements de protection

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé filtre à ammoniaque (Type K)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la

Date d'édition : 24.07.2019 Page:10/45

législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)







Seuil minimal: Indéterminé

Seuil maximal: Indéterminé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide **Couleur** : Incolore.,

Odeur : piquante, forte, odeur d'ammoniaque

Seuil olfactif : 5 ppm pH : 12,2

Point de fusion/point de : -53 °C

congélation

Point initial d'ébullition et : 39 °C

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : Indéterminé
Taux d'évaporation : Indéterminé
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur : 470 hPa @ 20 °C

Densité de vapeur: IndéterminéDensité relative: IndéterminéDensité apparente: Indéterminé

Masse volumique: 0,909 g/cm3 @ 20 °CMiscibilité avec l'eau: Miscible dans l'eau.Coefficient de partage: n-: Indéterminé

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

Viscosité : Dynamique: 1,3 mPa.s

Cinématique:Indéterminé.

Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Aucun

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité

Indéterminé

Date d'édition : 24.07.2019 Page:11/45

n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

<u>dangereuses</u>

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation,

aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la

poussière ou les substances organiques.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

les acides

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait

apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Ammoniac%					
	Yeux	Lapin	Irritant puissant		IUCLID 5

Conclusion/Résumé

Peau : Corrosif pour la peau.

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Respiratoire : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau: Non sensibilisantRespiratoire: Non sensibilisant

<u>Mutagénicité</u>

Nom du produit/composant	Méthode	Détail de l'essai	Résultat	Références
Ammoniac%				
	OECD 471	In vitro	Négatif	IUCLID
	OECD 474	In vivo	Négatif	IUCLID

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Date d'édition : 24.07.2019 Page:12/45

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Ammoniac%	Catégorie 3	Non applicable	Irritation des voies
			respiratoires

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. La vapeur peut irriter

les yeux et le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent

être différés.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à

l'estomac.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement

comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à

l'estomac.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement

comprendre ce qui suit: douleur ou irritation

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement

comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats: irritation des voies respiratoires

Effets potentiels différés : Non identifié.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats: Irritant pour les voies respiratoires.

Effets potentiels différés : Non identifié.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:13/45

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composan t	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Ammoniac%					
	Chronique NOAEL Voie orale	Mammifère	68 mg/kg	4 semaines	IUCLID 5

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur ou via l'allaitement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres effets : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/compo sant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Ammoniac%					
	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson.	0,89 mg/l	96 h	IUCLID 5
	Aiguë CL50 Eau douce	Daphnie	101 mg/l	48 h	IUCLID 5
	Chronique NOEC Eau douce	Daphnie	0,79 mg/l	96 h	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
Ammoniac%	-0,64	Non applicable.	faible

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : 13,8

sol/eau (KOC)

Date d'édition : 24.07.2019 Page:14/45

NOxCare Ammoniac en solution 24,5%

Mobilité : Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau

souterraines ou les ruissellements de surface car sa

solubilité dans l'eau est de : élevée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non.

vPvB : Non.

<u>12.6 Autres effets néfastes</u>: Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 02 03*	hydroxyde d'ammonium

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets

d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Manipuler avec prudence les récipients vides non

nettoyés ni rincés.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent

retenir des restes de produit.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours

d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Date d'édition : 24.07.2019 Page:15/45

Réglementation: ADR/RID	
14.1 Numéro ONU	2672
14.2 Désignation officielle de	AMMONIAC EN SOLUTION
transport de l'ONU	
14.3 Classe(s) de danger pour le	8
transport	
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour	Non.
l'environnement	
Autres informations	
Numéro d'identification du danger	: 80
Code tunnel	: (E)

Réglementation: ADN	
14.1 Numéro ONU	2672
14.2 Désignation officielle de	AMMONIAC EN SOLUTION
transport de l'ONU	
14.3 Classe(s) de danger pour le	8
transport	
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour	Non.
l'environnement	
Autres informations	
Code danger	: N3

Réglementation: IMDG	
2672	
AMMONIA SOLUTION	
8	
III	
Non.	
: Non.	
: SG18	
: F-A, S-B	

Date d'édition : 24.07.2019 Page:16/45

Réglementation: IATA	
14.1 Numéro ONU	2672
14.2 Nom d'expédition des	AMMONIA SOLUTION
Nations unies	
14.3 Classe(s) de danger pour le	8
transport	
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour	Non.
l'environnement	
Autres informations	
Polluant marin	: Non.

Remarque : N3 . Le produit est uniquement réglementé comme

substance dangereuse pour l'environnement en cas de

transport par navire-citerne.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les

personnes transportant le produit connaissent les

mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement

accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom d'expédition : Ammonia aqueous (28% or less)

Type de navire : 2 Catégorie de pollution : Y

14.8 IMSBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV: Aucun des composants n'est répertorié.

<u>Substances extrêmement préoccupantes</u>: Aucun des composants n'est répertorié.

Règlement UE (CE) n°
1907/2006 (REACH) Annexe
XVII - Restrictions applicables
à la fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation de
certaines substances et
préparations dangereuses et
de certains articles dangereux

Applicable, Tableau 3.

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Date d'édition : 24.07.2019 Page:17/45

Aucun des composants n'est répertorié.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Règlement relatif aux produits

biocides

Non applicable.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

Surveillance médicale

renforcée

Aucune substance répertoriée

: Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale

renforcée: non applicable

Information relative au pays : Articles L4412-1 et R.4412-1 à R. 4412-57 : Contrôle du

risque chimique sur les lieux de travail.

Remarques : A notre connaissance, aucune autre réglementation

nationale ou gouvernementale n'est d'application.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Terminé.

____**i**__

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des

mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

bw = Masse corporelle

Principales sources de données

EU REACH IUCLID5 CSR.

National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical

Substances.

Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent,

Quebec HAR 2P9, Canada.

Regulation (EC) No 1272/2008 Annex VI.

<u>Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]</u>

Classification	Justification
Skin Corr. 1, H314	D'après les données d'essai

Date d'édition : 24.07.2019 Page:18/45

Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
	Catégorie 3
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 3

Commentaires lors de la : Les sections suivantes comportent des informations nouvelles et mises à jour : 2, 11.

Date d'impression: 21.10.2019Date d'édition/ Date de: 24.07.2019

révision

Date de la précédente édition : 02.02.2017

Version : 7.0

Élaborée par : Yara Chemical Compliance (YCC).

| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:19/45



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition/Instructions de sécurité :

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : NOxCare Ammoniac en solution 24,5%

Date d'édition : 24.07.2019 Page:20/45



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Yara - Ammoniac% - Distribution, Formulation, 5 - 25 %

Nom de l'utilisation

identifiée

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise

d'échantillons).

Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits

chimiques.

Substance fournie pour cet

usage sous forme de

Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b,

PROC09, PROC15

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement

ERC02

Secteur de marché par type :

de produit chimique

PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC39, PC40

PC01, PC09a, PC12, PC16, PC18, PC19, PC20, PC21, PC26,

Durée de vie utile ultérieure :

pertinente pour cette

utilisation

Non.

Numéro du SE : 02720-1/2013-11-25

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

Date d'édition : 24.07.2019 Page:21/45

Caractéristiques du produit : Dans des préparations aqueuses.

Concentration de la substance dans le mélange

ou l'article

5 - 25 %

Quantités utilisées Tonnage annuel du site 1000000

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m3/j) : 20.000

Facteur de dilution local dans l'eau douce10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10

Jours d'émission 330

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)

ERC02: 2,5 %

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)

ERC02: 2 %

Mesures de gestion des risques - Eau

Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.

Traitement adapté des déchets

Élimination d'azote biologique

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Concentration de la substance dans le mélange

ou l'article

5 - 25 %

État physique Liquide

préparations aqueuses

Date d'édition: 24.07.2019 Page:22/45 Fréquence et durée de

l'utilisation

Sauf mention contraire
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

Domaine d'utilisation : : Intérieur, Extérieur

Mesures de contrôle de ventilation

Scénario contributif: PROC02, PROC03, PROC08b, PROC15

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC05, PROC08a, PROC09

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC01

Aucune ventilation particulière requise.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle :

: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements

de protection individuelle).

Protection respiratoire

: Scénario contributif: PROC02, PROC03, PROC08b, PROC15

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un

équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement >

95 %

Scénario contributif: PROC05, PROC08a, PROC09

< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, > 4 hours:, Utiliser un

appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du

traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC01

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est

normalement nécessaire.

Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

Date d'édition : 24.07.2019 Page:23/45

NOxCare Ammoniac en solution 24,5%

Site internet: Environment:, EUSES v2.1,

http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses

Travailleurs:, ECETOC TRA v2.0 travailleur,

http://www.ecetoc.org/

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

EUSES

ESTIMATION DE

Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.

L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Modèle ECETOC TRA utilisé.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET

RÉFÉRENCE À SA SOURCE

: Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des

risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de

gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle,

voir, EUSES v2.1

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement

supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle,

voir, ECETOC TRA.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:24/45

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé

 PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)
PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la

formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou

importants)

PROC08a - Transfert de substance ou de préparation

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC08b - Transfert de substance ou de préparation

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

spécialisées

PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris

pesage)

PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement

ERC02 - Formulation de préparations

Secteur de marché par type de produit chimique

PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité

PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC12 - Engrais

PC16 - Fluides de transfert de chaleur

PC18 - Encres et toners PC19 - Intermédiaire

PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants,

précipitants, agents de neutralisation

PC21 - Substances chimiques de laboratoire

PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres

adjuvants de fabrication

PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques

PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres

adjuvants de fabrication

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels

PC40 - Agents d'extraction

Date d'édition : 24.07.2019 Page:25/45



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Yara - Ammoniac% - Industriel, 5 - 25 %

Nom de l'utilisation identifiée

: Utilisation industrielle pour la réduction des gaz NOx et SOx. Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des

applications chimiques générales.

Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.

Utilisation industrielle en tant que produit chimique/nutriment. Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N' atteint pas la surface.

Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de

spécialité/autres produits.

Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits

chimiques de spécialité/autres produits.

Substance fournie pour cet usage sous forme de

Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07,

PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC19

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement ERC04, ERC05, ERC06b, ERC07

Secteur de marché par type

de produit chimique

PC01, PC09a, PC14, PC15, PC16, PC20, PC26, PC29, PC30,

PC34, PC35, PC37, PC39, PC40

Secteur d'utilisation finale : SU

SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU08, SU09, SU11, SU12, SU13, SU15, SU16, SU23, SU 0: Autre: NACE B, SU 0: Autre: NACE

C28.2, SU 0: Autre: NACE M71

Durée de vie utile ultérieure :

pertinente pour cette

utilisation

Non.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:26/45

Numéro du SE : 02689-1/2013-11-26

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

Caractéristiques du produit : Dans des préparations aqueuses.

Concentration de la substance dans le mélange

ou l'article

5 - 25 %

Quantités utilisées : Tonnage annuel du site 25000

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m3/j) : 20.000

Facteur de dilution local dans l'eau douce10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10

Jours d'émission 330

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) ERC04: 95 %

ERC05: 50 %

ERC06b: 0,1 %

ERC07: 5 %

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)

ERC04: 100 %

ERC05: 50 % ERC06b: 5 %

ERC07: 5 %

Mesures de gestion des risques - Eau

Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:27/45

Traitement adapté

des déchets

Élimination d'azote biologique

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Concentration de la : 5 - 25 %

substance dans le mélange

ou l'article

État physique : Liquide

préparations aqueuses

Fréquence et durée de

l'utilisation

Sauf mention contraire Durée d'utilisation (h/j) : > 4

Domaine d'utilisation : : Intérieur, Extérieur

Mesures de contrôle de

ventilation

Scénario contributif: PROC07

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC19

Non applicable.

Scénario contributif: **PROC02**, **PROC03**, **PROC04**, **PROC08b** L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC05**, **PROC09**, **PROC10**, **PROC13** L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC01

Aucune ventilation particulière requise.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements

de protection individuelle).

Date d'édition : 24.07.2019 Page:28/45

Protection respiratoire

Scénario contributif: PROC07

< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., > 4 hours:, Intérieur, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC19

Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité

du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC02**, **PROC03**, **PROC04**, **PROC08b**Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement >

95 %

Scénario contributif: **PROC05**, **PROC09**, **PROC10**, **PROC13** < 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, > 4 hours:, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC01

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Environment:, EUSES v2.1,

http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses

Travailleurs:, ECETOC TRA v2.0 travailleur,

http://www.ecetoc.org/

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

EUSES

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Date d'édition : 24.07.2019 Page:29/45

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Modèle ECETOC TRA utilisé.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1

Santé

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé

PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou

importants)

PROC07 - Pulvérisation en milieu industriel et dans les

applications de l'industrie

PROC08b - Transfert de substance ou de préparation

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

spécialisées

PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris

Date d'édition : 24.07.2019 Page:30/45 pesage)

PROC10 - Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre revêtement

PROC13 - Traitement d'articles par trempage etversage

PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement

ERC04 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC05 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC06b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC07 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Secteur de marché par type de produit chimique

PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité

PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC16 - Fluides de transfert de chaleur

PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants,

précipitants, agents de neutralisation

PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques

PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels

PC40 - Agents d'extraction

Secteur d'utilisation finale

SU04 - Fabrication de produits alimentaires

SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois

SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU09 - Fabrication de substances chimiques fines

SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc

SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p.

ex. plâtre, ciment

SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et

Date d'édition : 24.07.2019 Page:31/45

optiques, équipements électriques

SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et

traitement des eaux usées

SU 0: Autre: NACE B - Industries extractives

SU 0: Autre: NACE C28.2 - Fabrication d'autres machines

d'usage général

SU 0: Autre: NACE M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie;

activités de contrôle et analyses techniques



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

Yara - Ammoniac% - Industriel, Utilisation comme

intermédiaire, 5 - 25 %

Nom de l'utilisation

identifiée

Utilisation industrielle comme intermédiaire.

Substance fournie pour cet

usage sous forme de

Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08b, Catégorie de procédé

PROC09, PROC15

Facteur décrivant les émissions potentielles

dans l'environnement

ERC06a

Secteur de marché par type :

de produit chimique

PC19

Secteur d'utilisation finale

SU01, SU05, SU08, SU09, SU12, SU24, SU 0: Autre: NACE

C21

Durée de vie utile ultérieure

pertinente pour cette

utilisation

Non.

Date d'édition: 24.07.2019 Page:32/45 Numéro du SE : 02704-1/2013-11-26

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

Caractéristiques du produit : Dans des préparations aqueuses.

Concentration de la substance dans le mélange

ou l'article

5 - 25 %

Quantités utilisées : Tonnage annuel du site 800000

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution local dans l'eau douce10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10

Jours d'émission 330

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) **ERC06a:** 5 %

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) ERC06a: 2 %

Mesures de gestion des risques - Eau

Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.

Traitement adapté des déchets

Élimination d'azote biologique

Date d'édition : 24.07.2019 Page:33/45

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Concentration de la

substance dans le mélange

ou l'article

5 - 25 %

État physique : Liquide

préparations aqueuses

Fréquence et durée de

l'utilisation

Sauf mention contraire Durée d'utilisation (h/j) : > 4

Domaine d'utilisation : : Intérieur, Extérieur

Mesures de contrôle de

ventilation

Scénario contributif: PROC05, PROC09

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b,

PROC15

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC01

Aucune ventilation particulière requise.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements

de protection individuelle).

Protection respiratoire : Scénario contributif: PROC05, PROC09

< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, > 4 hours:, Utiliser un

appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du

traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b,

PROC15

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un

équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement >

95 %

Date d'édition : 24.07.2019 Page:34/45

Scénario contributif: PROC01

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est

normalement nécessaire.

Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Environnement, EUSES v2.1,

http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-

health/risk_assessment_of_Biocides/euses, Travailleurs:, ECETOC TRA v2.0 travailleur, http://www.ecetoc.org/

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

EUSES

ESTIMATION DE

L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE

: Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Évaluation de l'exposition

(humaine):

Modèle ECETOC TRA utilisé.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET

RÉFÉRENCE À SA SOURCE

Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des

risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement	:	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle,
		voir, EUSES v2.1

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à

Date d'édition : 24.07.2019 Page:35/45

l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé

PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités

d'exposition

PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la

formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou

importants)

PROC08b - Transfert de substance ou de préparation

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

spécialisées

PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris

pesage)

PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement ERC06a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication

d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Secteur de marché par type de produit chimique

PC19 - Intermédiaire

Secteur d'utilisation finale

SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche

SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande

échelle (y compris les produits pétroliers)

SU09 - Fabrication de substances chimiques fines

SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris

formulation et conversion

SU24 - Recherche scientifique et développement SU 0: Autre: NACE C21 - Industrie pharmaceutique

Date d'édition : 24.07.2019 Page:36/45



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Yara - Ammoniac% - Professionnel, Industriel, 5 - 25 %

Nom de l'utilisation identifiée

Utilisation professionnelle dans la formulation de mélanges. Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment. Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales. Utilisation professionnelle de produit chimique en

laboratoire/recherche.

Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur. Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N' atteint pas la

surface.

Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de

produits chimiques de spécialité/autres produits.

Utilisation professionnelle en tant qu'agent photochimique.

Substance fournie pour cet usage sous forme de

Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a,

PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15,

PROC19, PROC20

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement

ERC08b, ERC08e, ERC09a, ERC09b

Secteur de marché par type

de produit chimique

PC09a, PC12, PC14, PC15, PC16, PC19, PC20, PC21, PC29,

PC30, PC34, PC35, PC37, PC40

Secteur d'utilisation finale

SU01, SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU09, SU10, SU11, SU12, SU15, SU16, SU17, SU23, SU24, SU 0: Autre: NACE B, SU 0:

Autre: NACE C28.2, SU 0: Autre: NACE M71

Durée de vie utile ultérieure

pertinente pour cette

Non.

Date d'édition : 24.07.2019 Page:37/45

utilisation

Numéro du SE 02703-1/2013-11-26

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Contient des substances naturellement présentes dans les eaux de surface., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement., Sans objet pour les utilisations à dispersion large

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

5 - 25 %

Liquide

Concentration de la

substance dans le mélange

ou l'article

État physique

préparations aqueuses

Fréquence et durée de

l'utilisation

Sauf mention contraire

Durée d'utilisation (h/j): > 4

Domaine d'utilisation : Intérieur, Extérieur

Mesures de contrôle de

ventilation

Scénario contributif: PROC11

Utilisation en intérieur, L'installation d'une ventilation par

aspiration à la source est recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC19

Non applicable.

Scénario contributif: PROC05, PROC08a, PROC09, PROC10,

PROC13

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b,

PROC15, PROC20

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est

recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Date d'édition : 24.07.2019 Page:38/45 Scénario contributif: PROC01

Aucune ventilation particulière requise.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements

de protection individuelle).

Protection respiratoire : Scénario contributif: PROC11

Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité

du traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC19

Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité

du traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC05, PROC08a, PROC09, PROC10,

PROC13

< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, > 4 hours:, Utiliser un

appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du

traitement > 95 %

Scénario contributif: PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b,

PROC15, PROC20

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un

équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement >

95 %

Scénario contributif: PROC01

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est

normalement nécessaire.

Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur,

http://www.ecetoc.org/

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Date d'édition : 24.07.2019 Page:39/45

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Modèle ECETOC TRA utilisé.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des

risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Non applicable.

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement

supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle,

voir, ECETOC TRA.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé

PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités

d'exposition

PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la

formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou

importants)

PROC08a - Transfert de substance ou de préparation

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non

spécialisées

PROC08b - Transfert de substance ou de préparation

(chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

spécialisées

PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris

pesage)

PROC10 - Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre

Date d'édition : 24.07.2019 Page:40/45

revêtement

PROC11 - Pulvérisation hors milieu industriel et/ou applications de l'industrie

PROC13 - Traitement d'articles par trempage etversage

PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire

PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la

peau; seuls des EPI sont disponibles

PROC20 - Fluides caloporteurs et de transfert de pression en utilisation dans des applications dispersives, mais en systèmes

clos

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement

ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de

substances réactives en systèmes ouverts

ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de

substances réactives en systèmes ouverts

ERC09a - Utilisation intérieure à grande dispersion de

substances en systèmes clos

ERC09b - Utilisation extérieure à grande dispersion de

substances en systèmes clos

Secteur de marché par type de produit chimique

PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC12 - Engrais

PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris

produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC16 - Fluides de transfert de chaleur

PC19 - Intermédiaire

PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants,

précipitants, agents de neutralisation

PC21 - Substances chimiques de laboratoire

PC29 - Produits pharmaceutiques

PC30 - Produits photochimiques

PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et

d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres

adjuvants de fabrication

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau

PC40 - Agents d'extraction

Secteur d'utilisation finale

SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche

SU04 - Fabrication de produits alimentaires

SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois

SU09 - Fabrication de substances chimiques fines

SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou

reconditionnement (sauf alliages)

SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc

SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris

formulation et conversion

SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des

Date d'édition : 24.07.2019 Page:41/45

machines et équipements

SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et

optiques, équipements électriques

SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements,

véhicules, autres matériels de transport

SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et

traitement des eaux usées

SU24 - Recherche scientifique et développement SU 0: Autre: NACE B - Industries extractives

SU 0: Autre: NACE C28.2 - Fabrication d'autres machines

d'usage général

SU 0: Autre: NACE M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie;

activités de contrôle et analyses techniques



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Yara - Ammoniac% - Consommateur

Nom de l'utilisation identifiée

: Utilisation dans les produits cosmétiques destinés aux consommateurs/particuliers.

Utilisation en tant que fluide caloporteur destiné aux

consommateurs/particuliers.

Utilisation dans les agents de nettoyage destinés aux

consommateurs/particuliers.

Utilisation dans des produits spécialisés destinés aux

consommateurs/particuliers.

Substance fournie pour cet : usage sous forme de

Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC08b, ERC08e, ERC09a, ERC09b

Date d'édition : 24.07.2019 Page:42/45

Secteur de marché par type : PC09a, PC16, PC35, PC39

de produit chimique

Durée de vie utile ultérieure :

pertinente pour cette

utilisation

Oui.

Numéro du SE 02731-1/2013-12-09

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Contient des substances naturellement présentes dans les eaux de surface., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement., Sans objet pour les utilisations à dispersion large

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour:

Caractéristiques du produit : Odeur, Dans des préparations aqueuses.

Concentration de la substance dans le mélange

ou l'article

Scénario contributif: PC39

4 %

Concentration après dilution pour utilisation, maximale

Scénario contributif: PC35

0,125 %

Concentration après dilution pour utilisation, maximale

Scénario contributif: PC09a

0.05 %

Concentration après dilution pour utilisation, maximale

État physique Liquide, préparations aqueuses

Fréquence et durée de

l'utilisation

Scénario contributif: PC35

Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation hebdomadaire

Événement unique.

Scénario contributif: PC09a, PC39

Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation mensuelle

Événement unique.

Scénario contributif: PC16

Date d'édition : 24.07.2019 Page:43/45 Faible exposition, systèmes fermés

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle : Porter des gants de protection et un équipement de protection

des yeux.

Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consumer:

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: Consexpo V4.1

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET

RÉFÉRENCE À SA SOURCE

: Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des

risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Non applicable.

Santé : Pour la mise à l'échelle, voir, Consexpo V4.1

Abréviations et acronymes

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de

substances réactives en systèmes ouverts

ERC09a - Utilisation intérieure à grande dispersion de

substances en systèmes clos

ERC09b - Utilisation extérieure à grande dispersion de

substances en systèmes clos

Date d'édition : 24.07.2019 Page:44/45

NOxCare Ammoniac en solution 24,5%

Secteur de marché par type de produit chimique

Secteur de marché par type : PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC16 - Fluides de transfert de chaleur

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels

Date d'édition : 24.07.2019 Page:45/45